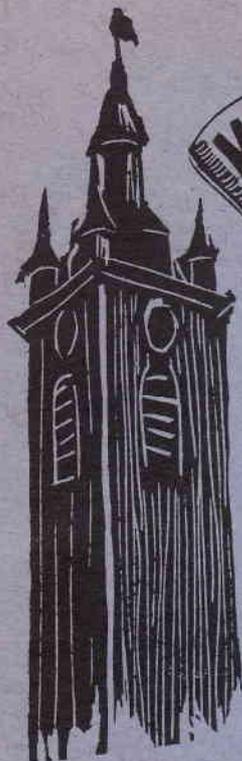


MARCHE MILITAIRE ST-ROCH

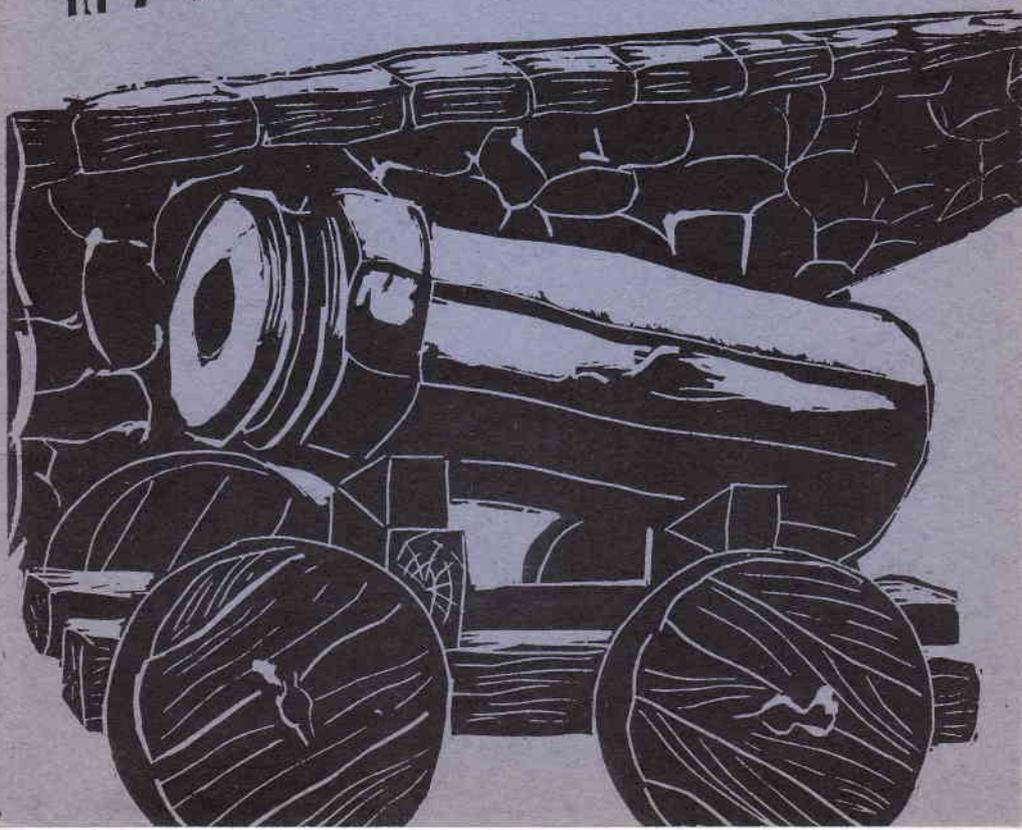
THUIN



1980



MILLENAIRE
DE LA PRINCIPAUTE DE
LIEGE



ORDRE DU CORTEGE

- | | |
|--|-----------------|
| 1. Le Spantole et les Archers du Berceau | Thuin |
| 2. Second Régiment des Grenadiers à Pied
de la Garde Impériale | Thuin |
| 3. Second Régiment des Zouaves Français
du Second Empire | Thuin |
| 4. Compagnie Royale des Pompiers des Waibes | Thuin |
| 5. Compagnie Royale des Pompiers de la Ville-Haute | Thuin |
| 6. Voltigeurs d'Elite du 1er Empire | Chatelet |
| 7. 1er Régiment des Grenadiers à Pied
de la Vieille Garde Impériale | Jumet |
| 8. Les Mousquetaires du Roy | Thuin |
| 9. La Garde Royale Anglaise et ses Ecosais | Jumet |
| 10. Premier Régiment des Chasseurs de la Garde | Ligny |
| 11. Compagnie Royale des Enfants de Sainte-Barbe | Ragnies |
| 12. 11e Régiment des Hussards de l'Empire | Jumet |
| 13. Artilleurs à Cheval de la Garde Impériale 1806 | Jumet |
| 14. Société Royale des Chasseurs Carabiniers
de la Ville-Basse | Thuin |
| 15. Les Zouaves Pontificaux | Thuin |
| 16. Saint-Roch | |
| 17. Le Clergé | |
| 18. L'Administration Communale | |
| 19. Cercles Equestres et Pèlerins | |

MARCHE MILITAIRE SAINT - ROCH

Organisée par l'Administration Communale,
avec le concours du Comité Saint-Roch
et des Sociétés Folkloriques Thudiennes
sous le Haut Patronage

du Ministre des Affaires Communautaires Françaises,
du Gouverneur de la Province de Hainaut,
du Commissaire Général au Tourisme,
du Président du Touring Club Royal de Belgique,
du Président du Royal Automobile Club de Belgique.

Commission Organisatrice

Membres d'Honneur : MM. Albert Bastin, Julien Brochard, Marc Dagnelies, le Baron Charles Gendebien ; MM. Jacques Hennuy, Pierre Maillard.

Commissaires : MM. Paul Anslot, Gaston Berteaux, Marc Bohain, Albert Bohain, Henri Carlier, André Corbugy, Max Cornélis, Jean-Louis Cuisenaire, Philippe Cuisenaire, Franz Delforge, Daniel Ducarme, Jean Gigot, Roger Joye, François-Louis Leroy, Pierre Liégeois, Jean Lowette, Jules Malaise, André Nicodème, Jacques Quairiaux, Freddy Vanden Abeele, Xavier Zegels.

Président : M. Georges Cuisenaire.

Vice-Présidents : MM. Pierre Hennuy, Franz Piraux.

Secrétaire : Jean-Marie Lannoy.

Trésoriers : MM. Michel Mercier, Charles Wautié.

Délégués de l'Administration Communale : MM. Roger Lacomblez, Joël Mulatin.

ORDRE DE MARCHE

Samedi 17 mai

A 21 h. 00 Place du Chapitre, TIR DES CAMPES.

A 21 h. 30 Place du Chapitre, départ de la RETRAITE AUX FLAMBEAUX, avec la participation des cliques thudiennes.

Dimanche 18 mai

- A 10 h. 00 Place de la Gare du Nord, RECEPTION DES SOCIETES ETRANGERES.
- A 11 h. 00 Au Monument au Marcheur, HOMMAGE AU MARCHEUR DE L'ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE.
- A 11 h. 30 Au Beffroi, HOMMAGE AUX MORTS DES DEUX GUERRES.
- A 13 h. 00 Au chant des Oiseaux, REUNION DES SOCIETES et FORMATION DU CORTEGE qui se mettra en marche à 13 h. 30.

Itinéraire : Chant des Oiseaux, rue de Stoupré, rue des Hauts Trieux, drève des Alliés, rue de Charleroi, Gd'rue, place Albert 1er, rue Léopold II, rue du Moustier, église de la Ville-Basse, rue Saint-Nicaise, Viaduc, route d'Anderlues, rue Cromboully, place des Waibes (arrêt de 45 minutes), rue Cromboully, route d'Anderlues, viaduc, rue du Rivage, rue du Canal, rue Longue, rue Saint-Roch, rue du Pont, rue 't Serstevens, Moustier, rue du Fosteau., Tienne Trappe, chapelle de Saint-Roch, rue du Fosteau, rue Marianne, avenue de Ragnies.

Vers 18 h. 00, à l'église de la Ville-Basse, le JEU DE SAINT-ROCH de M. Roger Foulon et la RENTREE SOLENNELLE DE LA MARCHE

Lundi 19 mai

- A 10 h. 00 Eglise de la Ville-Basse, GRAND'MESSE MILITAIRE EN MUSIQUE.

A l'issue de la messe, HOMMAGE AU MARCHEUR DE L'ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE, FORMATION DU CORTEGE.

Itinéraire : Moustier, rue de la Piraille, rue Marianne, Tienne-Trappe, chapelle de Saint-Roch, rue du Fosteau, place de la Maladrerie, rue de l'Ecole, place de Maroëlle (arrêt de 30 minutes), route de Sartiaux, Béni-Chêne, route de Lobbes, rue du Moustier, rue Léopold II, Grand'rue, place Albert 1er : HOMMAGE AUX MORTS DES DEUX GUERRES et REMISE DES DECORATIONS PAR L'ADMINISTRATION COMMUNALE.